



L'amiante ou la toxicité de l'économie réelle

Laurent Vogel

LA CRISE ACTUELLE a renforcé la représentation d'un capitalisme financier prédateur et sans frontières qu'on oppose parfois aux vertus de l'économie réelle, des entreprises bien implantées sur un territoire, développant un savoir-faire industriel. Cette vision naïve est remise en cause par l'histoire de l'amiante. Celle-ci montre comment des groupes industriels de « l'économie réelle » ont consciemment développé le marché d'une substance cancérogène. Le nombre précis de victimes ne sera jamais connu. Il se situe dans les millions de personnes. En Europe occidentale, les projections concernant la mortalité causée par l'amiante pour la période 2000-2030 font état de 500 000 décès prévisibles.

La laine de la salamandre devient la fibre magique

L'amiante - ou asbeste - désigne un ensemble de fibres minérales naturelles. Dès l'époque néolithique, différents groupes humains se sont émerveillés de certaines caractéristiques techniques que ces fibres partagent : une extrême résistance face au feu, aux matières corrosives et aux tractions, la possibilité d'être filées, amalgamées à d'autres matériaux. Marco Polo rapporte une antique tradition qui parcourt l'Asie selon laquelle l'amiante est la laine de la salamandre.

L'utilisation de l'amiante à grande échelle dans l'industrie et le bâtiment est beaucoup plus tardive. Au cours du dernier tiers du XIX^e siècle, l'offre rencontre des demandes nouvelles. Elle est stimulée par l'ouverture de mines à ciel ouvert au Québec et dans les monts Oural en Russie. Peu à peu, de nouveaux sites d'extraction apparaissent dans des régions généralement périphériques par rapport aux grands centres industriels. L'amiante perd le charme mystérieux qu'il avait exercé pendant des millénaires, il devient le minerai magique de la production de masse.

L'invention de l'amiante-ciment comme matériel de construction est le point de départ d'un véritable boom de l'amiante. En 1901, un inventeur autrichien, Ludwig Hatschek, dépose le brevet d'un matériel qu'il appelle Eternit. Tout au long du XX^e siècle, la fabrication d'amiante-ciment est extrêmement concentrée. Elle est organisée principalement par quatre groupes au niveau mondial : Johns-Manville basé aux Etats-Unis, Turner and Newall basé en Grande-Bretagne, Cape Asbestos, un autre groupe britannique avec des intérêts importants en Afrique du Sud et le groupe Eternit (rebaptisé Etex en 1995), formé par des dizaines de sociétés implantées partout dans le monde. Le cinquième membre de cette bande des quatre est l'Etat (ex) soviétique avec environ 40 % de la production mondiale au cours du XX^e siècle.

ÉCOLOGIE

L'amiante se prête à environ 3 000 usages différents. Articles de consommation domestique (plaques d'amiante pour la cuisson lente, talc, buvards, pièces de grille-pain, etc.); utilisations industrielles très diversifiées (plaquettes d'amiante dans les freins des automobiles, filtres et diaphragmes dans l'industrie chimique, joints de soupape et de chaudière, matériaux textiles, cartons, etc.) sans oublier des revêtements de sol en vinyle, des filtres à cigarettes et des rideaux de théâtre. La construction navale l'a aussi massivement utilisé.

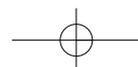
L'amiante a été progressivement identifié comme un des principaux agents tueurs au travail. Il est associé à différentes maladies. L'asbestose est une fibrose du poumon comparable à la silicose du mineur. Les poussières d'amiante obstruent les alvéoles, les fibres dures et extrêmement fines provoquent une altération cicatricielle. La respiration devient de plus en plus difficile. Elle est accompagnée d'une toux sèche et douloureuse. Dans les cas les plus graves, les malades finissent pas mourir étouffés. Le mésothéliome est un cancer très rare dans la population générale. Il apparaît le plus souvent dans la plèvre, plus rarement dans le péritoine. Dans la grande majorité des cas, son apparition est liée à une exposition à l'amiante. A ce jour, aucun traitement ne permet de guérir du mésothéliome. Il entraîne la mort dans de terribles souffrances. L'amiante est également une cause importante de cancers du poumon. Il est associé à des cancers du système gastro-intestinal, du larynx et des ovaires. D'autres pathologies comme l'apparition de plaques pleurales doivent être également mentionnées.

Les premières alarmes sont lancées il y a plus d'un siècle. Une inspectrice du travail britannique rédige un rapport sur la nocivité des fibres d'amiante dès 1896. Dès les années 1930, on dispose de connaissances médicales précises sur l'asbestose. Les premières recherches sur le rapport entre l'amiante et les cancers du poumon se font dans les années 1940, le lien avec le mésothéliome est établi dès le début des années 1960. En clair, depuis 50 ans, on sait que l'amiante est associé à des pathologies mortelles apparaissant à grande échelle. Les décisions politiques ont tardé à venir.

Ce retard a eu un coût humain épouvantable. Aux Pays-Bas, l'amiante a été interdit en 1993. On a calculé que si l'interdiction avait été adoptée dès 1965, au moment où des données concernant le mésothéliome étaient disponibles, on aurait pu éviter 34 000 décès. Dans l'Union européenne, la Commission européenne disposait dès 1976 des compétences juridiques nécessaires pour interdire l'amiante. La décision n'a été prise qu'en 1999 avec une entrée en vigueur retardée jusqu'au premier janvier 2005.

Comment expliquer cet énorme retard ? Pourquoi ce contraste entre des réactions rapides et excessives face à la grippe H1N1 et la passivité du monde politique face à une cause de mortalité beaucoup plus importante ?

Il y a eu un lobbying très actif et coordonné des groupes industriels. Des intérêts économiques puissants n'ont pas hésité à financer des recherches pseudo-scientifiques pour répandre le doute et minimiser les dangers de l'amiante. Les principaux producteurs se sont coordonnés pour dissimuler et falsifier les données, faire pression sur les pouvoirs politiques, entraîner



L'AMIANTE OU LA TOXICITÉ DE L'ÉCONOMIE RÉELLE

un certain nombre de syndicalistes dans leur sillage au nom de la défense de l'emploi. Ce travail de lobbying est loin d'avoir pris fin. En juin 2009, la Commission européenne a prolongé des dérogations autorisant l'utilisation d'amiante dans des entreprises chimiques sous la pression des groupes Solvay et Dow Chemical.

Un autre facteur intervient. La majorité des victimes sont des ouvriers ou des membres de leur famille. Les maladies de l'amiante étaient considérées comme le prix du progrès. Sur ce terrain, on peut constater la convergence de la foi productiviste entre le système capitaliste et le système soviétique, grand promoteur de l'utilisation de l'amiante à partir des années 1930.

Troisième facteur : le temps. Entre l'exposition à l'amiante et la mortalité qu'elle provoque, le temps de latence peut s'étendre jusqu'à 40 ans. Ce facteur temps n'est pas une fatalité. Il est intervenu parce que les politiques de santé publique restent aveugles sur les risques du travail et entendent ne pas perturber la vie des entreprises.

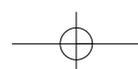
Géopolitique de l'amiante

Pendant les trois premiers quarts du xx^e siècle, l'amiante a été surtout produit et consommé dans les pays industrialisés. La production s'est organisée autour de deux pôles principaux : le Canada et l'(ex) Union soviétique qui ont fourni plus des deux tiers de la production mondiale au cours du xx^e siècle¹. En Afrique, l'amiante a principalement été extrait en Afrique du Sud et au Zimbabwe (ensemble, environ 10 % de la production mondiale du xx^e siècle). A ces producteurs « moyens », on peut ajouter deux pays où la production n'a connu son essor qu'au cours du dernier tiers du siècle passé : la Chine et le Brésil (ensemble, environ 7 % de la production mondiale du xx^e siècle, mais autour de 30 % de la production actuelle).

Tableau 1 : Production mondiale d'amiante au cours du xx^e siècle (en milliers de tonnes)

Production d'amiante	1900	1940	1960	1970	2000	Cumulée 1900-2000
(ex) Union soviétique	-	102	599	1 066	983	67 100
Canada	26	314	1 015	1 057	320	60 500
Afrique du Sud	0	25	160	287	19	9 920
Zimbabwe	-	51	122	80	145	8 690
Chine	-	20	82	172	370	7 700
Brésil	0	1	4	16	170	4 540
Italie	-	8	60	119	0	3 860
États-Unis	1	18	41	114	5	3 280
Production mondiale	32	574	2 214	3 494	2 070	174 000

^{1/} Robert Virta, *Worldwide Asbestos Supply and Consumption Trends from 1900 to 2000*, US Geological Survey, Open-File Report 03-83.



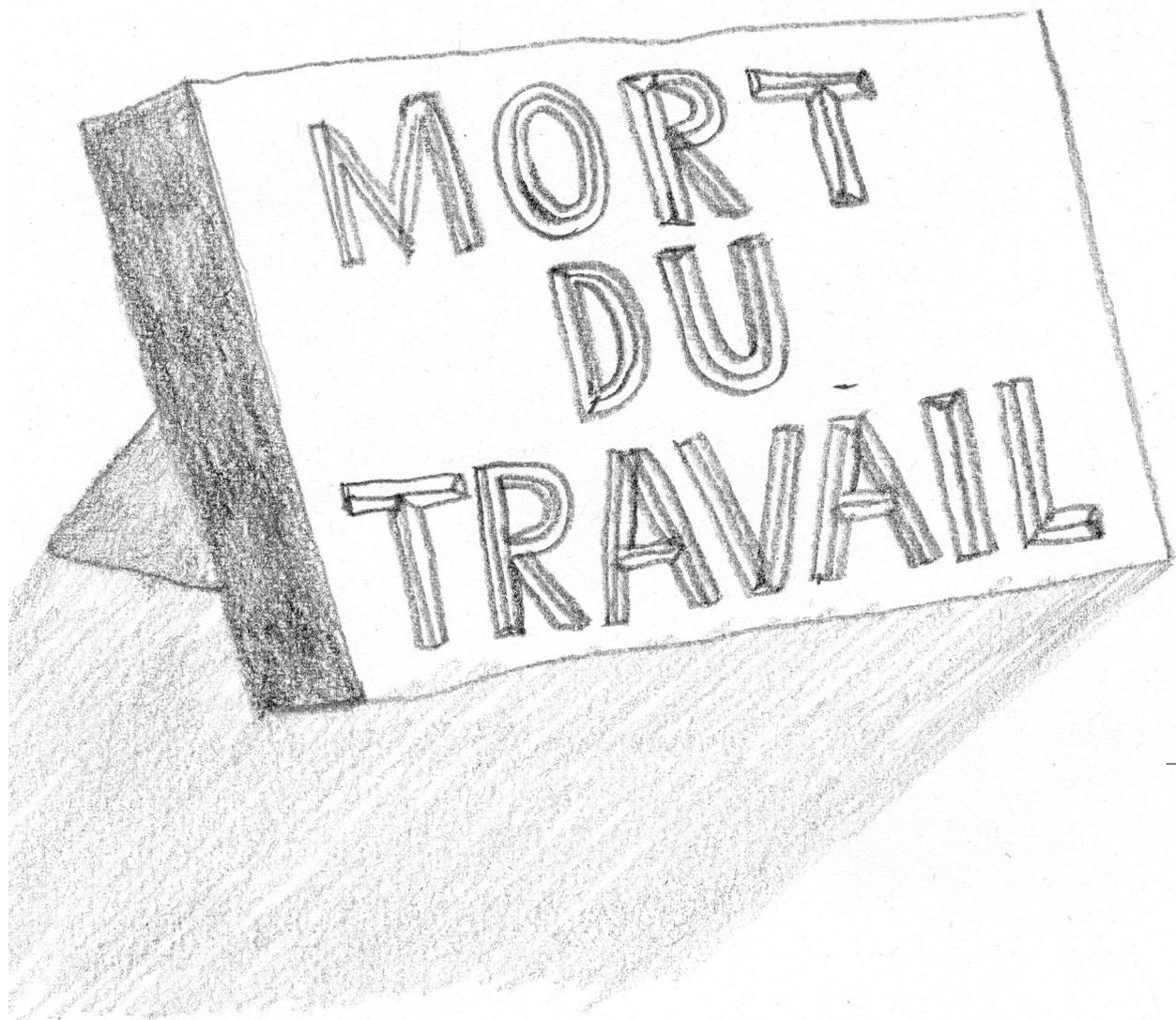
ÉCOLOGIE

La consommation d'amiante a également été fortement concentrée dans les pays industrialisés. Ce n'est qu'au cours du dernier quart du xx^e siècle que l'augmentation continue de la demande a pris fin dans cette partie du monde. Paradoxalement, dans les pays industrialisés, l'ampleur du désastre ne commence à être mesurée qu'après l'arrêt total de la consommation. La courbe de la mortalité des cancers causés par l'amiante suit la courbe de sa consommation avec un décalage de l'ordre de 30 à 40 ans. En Europe, le pic de la mortalité ne sera donc atteint qu'aux alentours de 2020.

La réduction de l'utilisation de l'amiante dans les pays industrialisés a provoqué une réorientation de l'industrie sur la base d'un « double standard ». Dans les pays industrialisés, des procédés de substitution ont permis de se passer d'amiante pour la totalité de ses utilisations. Par contre, dans les pays « en voie de développement », l'amiante continue à être présenté comme une ressource naturelle irremplaçable. La forte chute de la production d'amiante entre 1990 et 1995 avait suscité l'optimisme. La production mondiale était passée de plus de 4 millions de tonnes à 2,4 millions. Hélas, l'industrie est parvenue à enrayer le mouvement au prix d'un redéploiement vers d'autres marchés. Entre 1995 et 2008, la production d'amiante n'a plus enregistré de diminution importante. Elle se situe autour de 2 millions à 2,5 millions de tonnes par an.

En Europe, le marché est pratiquement inexistant à la seule exception – notable – de la Russie et de la plupart des anciennes Républiques soviétiques. La Russie reste le premier producteur dans le monde avec plus de 900 000 tonnes par an. Le débat sur l'amiante a été pratiquement inexistant tant sous le régime soviétique qu'après. Suite à l'interdiction de l'amiante dans l'Union européenne, le gouvernement Poutine a formé un groupe d'experts appelé à se prononcer sur une interdiction éventuelle. Son rapport final est un plaidoyer fervent pour l'utilisation de l'amiante. Les institutions officielles de la Fédération de Russie continuent à nier l'importance des dégâts sanitaires qui en résultent. Cette vision idyllique est contredite par les données disponibles dans des pays de l'Europe de l'Est qui importaient de l'amiante soviétique. La ville polonaise de Szczecin a hébergé, à partir de 1959, une importante usine d'amiante-ciment. Les taux de mésothéliome de la plèvre dans la population de cette ville sont 125 fois plus élevés que les taux moyens dans la population polonaise.

Le Canada a été le premier producteur mondial jusqu'en 1975. Il bénéficiait de sa proximité avec le premier marché de consommation constitué par les États-Unis. Le déclin de la production d'amiante canadien apparaît inexorable dès lors que le marché des États-Unis a presque entièrement disparu. Le Canada continue cependant à être le promoteur d'une croisade mondiale pro-amiante. Il se garde bien de pratiquer ce qu'il prêche pour les autres. La consommation est très réduite dans ce pays. Plus de 95 % de la production est exportée. Le maintien de la production d'amiante n'obéit pas à des motifs économiques. Il s'agit d'un



ÉCOLOGIE

marché limité, fortement subventionné par l'Etat. Les fibres sont exportées plutôt que d'être transformées par l'industrie manufacturière locale. La survie de cette industrie est d'abord politique. Les mineurs de l'amiante ont été à l'avant-garde des luttes ouvrières au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et, dans ces luttes, ils ont à la fois exprimé des revendications sociales et des revendications nationales. L'idéologie nationaliste québécoise a opéré une sorte de transfert des luttes des mineurs vers le produit de leur travail. Remettre en cause la production de l'amiante reviendrait à trahir la cause nationale québécoise. Ce transfert est paradoxal. L'union sacrée des nationalistes autour de l'amiante suppose une bonne part d'amnésie. Dans leurs luttes, les mineurs avaient aussi exprimé leur révolte contre les désastreuses conséquences sanitaires de la production. Au Canada comme ailleurs, ce sont les ouvriers de différents secteurs (mines, automobile, bâtiment) qui payent le tribut le plus lourd. Cette réalité n'a pas été affectée par le passage de mines d'amiante d'une société à capitaux britanniques à une société nationalisée par la province du Québec.

Au cours du xx^e siècle, les Etats-Unis ont été le principal utilisateur d'amiante. Pendant la première moitié du siècle, les Etats-Unis ont consommé en moyenne 62 % de la production mondiale. Jusqu'en 1975, ils restent un des plus grands consommateurs. Après cette date, on assiste à une réduction rapide de la demande. Les nombreux procès collectifs menés par des victimes de l'amiante ont poussé l'industrie à se tourner vers des alternatives. L'utilisation avait atteint son pic en 1973 avec plus de 800 000 tonnes. Elle s'est réduite à 1 880 tonnes en 2008.

En Amérique latine, le mouvement pour l'interdiction de l'amiante a connu des succès importants au cours de ces dernières années. L'Argentine, le Chili, l'Uruguay et le Honduras l'ont interdit. La consommation tend à se réduire dans les autres pays mais ce mouvement est lent et pas nécessairement irréversible. Le Brésil constitue un cas à part. Une interdiction de l'amiante, réclamée depuis plus de quinze ans par les organisations syndicales, semblait très probable en 2003 à la suite de l'élection de Lula. Les promesses électorales n'ont pas été tenues. L'administration Lula tend à suivre le modèle canadien : elle réduit la consommation d'amiante tout en stimulant les exportations vers d'autres pays.

L'interdiction en Afrique du Sud en 2004 a été exemplaire. Qu'un pays producteur, confronté à une situation économique difficile, ait décidé de l'interdire constitue une nouveauté encourageante. Dans ce pays, la lutte contre l'amiante est inséparable du combat contre l'apartheid et contre le passé colonial. Les mines d'amiante ont été créées généralement par des compagnies britanniques qui appliquaient systématiquement un double standard. Elles refusaient d'adopter les mesures de prévention en vigueur en Europe dans leurs établissements en Afrique du Sud. Dans la mine de Penge, les niveaux d'exposition mesurés en 1983 représentaient 260 fois la valeur limite prévue à cette époque dans les entreprises britanniques.



L'AMIANTE OU LA TOXICITÉ DE L'ÉCONOMIE RÉELLE

Le Zimbabwe poursuit sa production dans un contexte d'affairisme chaotique. Le gouvernement Mugabe accuse les promoteurs de la campagne anti-amiante d'être des agents au service de l'impérialisme. Dans le reste de l'Afrique, il continue à être autorisé mais, pour des raisons économiques, ce continent ne constitue pas un marché privilégié.

En Océanie, l'amiante a été interdit au cours de ces dernières années.

L'Asie constitue aujourd'hui le marché privilégié. Ensemble, la Fédération de Russie et l'Asie représentent plus de 85 % de la consommation mondiale. Le tournant a été brutal. En 1990, l'Asie (Russie non comprise) n'arrivait pas au quart de la consommation mondiale. Cinq ans plus tard, elle représentait déjà plus de la moitié de celle-ci.

Le Proche et le Moyen-Orient ne constituent pas des marchés importants pour l'amiante (à l'exception de l'Iran avec une consommation de l'ordre de 50 000 tonnes par an). L'interdiction de la plupart de ses usages a été décidée au Japon en octobre 2003. En Corée du Sud, à Taïwan et à Singapour, on va vers un abandon de l'amiante. C'est en Chine, en Thaïlande, au Vietnam, en Indonésie et dans le sous-continent indien que la consommation augmente le plus.

Tableau 2 : Consommation apparente d'amiante en Asie
(en milliers de tonnes)

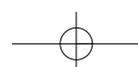
Consommation	1950	1975	1990	2007
Chine	0	150	186	626
Inde	11	62	119	302
Thaïlande	-	43	117	87
Corée	1	61	76	1
Japon	12	256	293	1
Total Asie	25	702	976	1 220

Source : US Geological Survey, juillet 2009

La Chine est devenue elle aussi un important producteur du minerai. Les conditions d'extraction sont dramatiques. Il y a un grand nombre de petites mines dans les zones rurales. Pendant longtemps, le premier tri et le tissage des fibres étaient effectués par des paysans comme activité complémentaire à domicile. La plus grande mine d'amiante de Chine est exploitée par de la main-d'œuvre carcérale. C'est la mine de Xinkang, dans la province du Séchouan, au sud-ouest du pays. Des prisonniers y travaillent jusqu'à quinze heures par jour sans équipement de protection.

La situation est également critique en Inde, au Pakistan et en Thaïlande. Modeste producteur d'amiante, l'Inde en est un grand utilisateur. La production est dispersée entre de nombreuses petites mines situées dans des zones rurales. Les déchets de la production sont rejetés dans la nature et contribuent à une forte pollution environnementale.

Le sous-continent indien, la Chine et l'Asie du Sud-Est représentent plus de 40 % de la population mondiale. Les conséquences de la consommation





ÉCOLOGIE

croissante d'amiante se feront sentir à long terme. La catastrophe sera amplifiée en Asie par l'extrême précarité des conditions de travail, par la proximité des lieux de travail et de vie qui expose massivement la population et, notamment, des enfants dès leur jeune âge. Une lutte contre la montre est donc engagée. De nombreuses organisations syndicales et des associations de victimes unissent leurs efforts pour empêcher la catastrophe. Mais cette lutte n'est guère facile.

Une cartographie des inégalités sociales face au cancer

L'étude du mésothéliome offre une expression concentrée d'un phénomène sous-estimé : comment les conditions de travail contribuent-elles aux inégalités sociales de santé relatives aux cancers ² ?

L'énorme retard pris par les autorités publiques à interdire l'amiante est vraisemblablement lié à l'origine sociale des victimes : pour l'essentiel, des ouvriers ou des femmes d'ouvriers.

Le registre régional des cas de mésothéliome dans la région de Vénétie en Italie porte sur 1 093 cas de mésothéliome parmi lesquels 613 présentent une exposition à l'amiante pendant le travail ³. La définition du travail exclut les tâches domestiques non rémunérées des femmes, qui entrent dans la catégorie des expositions domestiques ou environnementales (102 cas analysés parmi lesquels une majorité de femmes). Si l'on n'avait pas eu recours à l'amiante, la fréquence des mésothéliomes aurait été fortement réduite et surtout l'inégalité de cette fréquence en fonction des activités professionnelles. Pour la période 1990-1999, la fréquence des mésothéliomes dans la population masculine a été de 1,73 cas pour 100 000 personnes par an. Cette fréquence atteint 170,3 cas pour 100 000 parmi les travailleurs des usines de fibrociment, 36,6 cas pour 100 000 pour les travailleurs des chantiers navals, 14,7 cas pour 100 000 pour les dockers et autres travailleurs affectés à la manutention de marchandises. Le secteur de la chimie est caractérisé par une fréquence des mésothéliomes trois fois supérieure à la moyenne, celui de la construction par le double de la moyenne.

Le programme national de surveillance du mésothéliome en France indique que la probabilité d'être atteint d'un mésothéliome de la plèvre est 17,5 fois plus élevée pour un tuyau industriel que pour la moyenne de la population ⁴. Pour un chaudronnier ou un tôlier industriel, le risque est multiplié par 7,12. Pour un ouvrier non qualifié du bâtiment par 2,36.

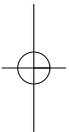
Pour une fréquence des mésothéliomes de l'ordre d'une personne sur 1 000 (calculée sur toute la durée de la vie) dans la population générale en Grande-Bretagne ⁵, on observe

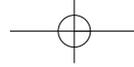
²/Pour une vue d'ensemble, voir M. Mègeot, *Les Cancers professionnels. Une plaie sociale trop souvent ignorée*, Bruxelles, Etui-REHS, 2007 (<http://hesa.etui-rehs.org/fr/publications/pub40.htm>).

³/E. Merler (dir.), *Il ruolo dell'esposizione lavorativa ed ambientale ad amianto della genesi dei casi di mesotelioma insorti in residenti del Veneto. Registro regionale veneto dei casi di mesotelioma. Secondo report*, Padoue, 2006.

⁴/M. Goldberg, E. Imbernon, « Quels dispositifs épidémiologiques d'observation de la santé en relation avec le travail ? », *Revue Française de Affaires Sociales*, n° 2-3, 2008, p. 21-44.

⁵/J. Peto et al., *Occupational, domestic and environmental mesothelioma risks in Britain*, Health and Safety Executive, Research Report 696, 2009.





L'AMIANTE OU LA TOXICITÉ DE L'ÉCONOMIE RÉELLE

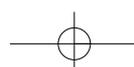
une répartition socialement très inégale de la maladie. Un menuisier sur dix-sept appartenant à la génération née dans les années 1940 mourra d'un mésothéliome et une proportion semblable mourra d'un cancer du poumon causé par l'amiante. Les plombiers et les électriciens connaissent des taux de fréquence élevés. Parmi les femmes, la cohabitation avec une personne ayant été exposée professionnellement à l'amiante double le taux de fréquence des mésothéliomes. En effet, les épouses lavaient généralement le vêtement de travail de leur mari.

On constate une surmortalité due aux maladies causées par l'amiante dans les quartiers situés à proximité d'établissements industriels où on en utilisait de grandes quantités : usines d'amiante-ciment, chantiers navals, etc. Les logements des milieux ouvriers se trouvent plus facilement concentrés dans des zones de pollution industrielle. Cette concentration contribue également aux inégalités sociales de santé. Ainsi en Catalogne, on a pu observer une mortalité liée au mésothéliome qui était multipliée par 400 à Prat-de-Llobregat, dans la banlieue industrielle de Barcelone, et à Cerdanyola où se trouve une usine du groupe Uralita qui a produit de l'amiante-ciment pendant plus de 80 ans. Partout dans le monde on trouve de ces villages-usines où s'était implantée l'industrie de l'amiante et dont les habitants continuent à mourir en partie parce qu'ils ont travaillé dans les usines, en partie parce qu'ils ont été exposés sur leurs lieux d'habitation. On peut citer Casal Monferrato en Italie, Payerne en Suisse, Condé-sur-Noireau en France.

En Amérique latine et en Asie, la stratégie de l'industrie de l'amiante-ciment a été orientée principalement vers les populations urbaines les plus pauvres. Les bidonvilles et banlieues populaires de Lima, Mexico, Shanghai, Calcutta ou São Paulo renferment des millions de tonnes d'amiante-ciment sous les formes les plus diverses : toits en tôle ondulée, réservoirs d'eau, parois, canalisation. Tant que ces matériaux ne sont pas dégradés, ils ne présentent pas de risque significatif mais, précisément, il est rare de les trouver en bon état dans des habitats pauvres où les habitants eux-mêmes découpent, percent, modifient les matériaux en fonction de leurs besoins.

Les inégalités sociales face aux cancers, causées par les conditions de travail, ne se limitent pas au mésothéliome. On observe des phénomènes comparables pour de nombreux autres types de cancers. Alors qu'une partie importante des autorités sanitaires et le business pharmaco-médical privilégient les facteurs génétiques et des comportements décrits comme individuels, les conditions de travail ne font pas l'objet d'une prise en compte systématique.

D'après les recherches épidémiologiques disponibles, de l'ordre de 4 % à 8 % des cancers seraient attribuables aux conditions de travail. Ces recherches considèrent généralement que le rôle des conditions de travail dans l'apparition de cancers concerne principalement les hommes. Elles sont marquées par des biais importants qui amènent à une sous-estimation de l'ampleur du problème. En particulier, elles tendent à négliger les expositions dans des activités périphériques comme le nettoyage, la manutention ou le transport et ne rendent absolument pas compte des



ÉCOLOGIE

synergies d'expositions tout au long de la vie professionnelle. Elles n'apportent aucune indication sur les travailleurs précaires. Pour les femmes, les estimations sont généralement très basses, de l'ordre de 1 % à 2 %. Une estimation aussi basse s'explique en réalité par le désintérêt de la recherche épidémiologique concernant les causes professionnelles des cancers féminins. Quant au travail domestique non rémunéré, il disparaît totalement des recherches en épidémiologie des risques professionnels. La visibilité du rôle des conditions de travail passe à la fois par une révision critique des données épidémiologiques existantes et par le développement d'une approche multidisciplinaire où la toxicologie et la sociologie des inégalités sociales de santé ont un rôle important à jouer. Ainsi, une enquête permanente menée dans un département à forte population ouvrière, la Seine-Saint-Denis, a reconstruit l'itinéraire professionnel de plus de 800 patients atteints d'un cancer. Elle a permis de mettre en évidence que plus de 80 % d'entre eux ont été exposés au moins à un agent cancérogène au cours de leur travail ⁶.

Une révision des publications disponibles ⁷ indique quelques-unes des localisations de cancer où les expositions professionnelles jouent un rôle important.

Tableau 3 : Part attribuable aux expositions professionnelles pour certaines localisations de cancer

Localisation du cancer	Estimation de la part attribuable aux expositions professionnelles	
	Minimum	Maximum
Poumon	13 %	29 %
Mésothéliome pleural	85 %	88 %
Vessie	10 %	14 %
Nez et sinus	24 %	41 %
Leucémie	5 %	18 %

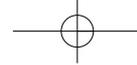
Ces pourcentages constituent des moyennes pour l'ensemble de la population. Il est clair que la fraction attribuable aux expositions professionnelles pèse de façon beaucoup plus lourde sur certaines catégories socio-professionnelles.

L'enquête française Sumer ⁸ montre que la probabilité d'être exposé à des substances cancérogènes au cours du travail est 9 fois plus élevée parmi les ouvriers qualifiés que parmi les cadres supérieurs, qu'un tiers des ouvriers du bâtiment sont exposés à des substances cancérogènes et que, dans la moitié de ces cas, les entreprises n'ont adopté aucune mesure de prévention collective.

⁶/ A. Thébaud Mony, « Construire la visibilité des cancers professionnels. Une enquête permanente en Seine-Saint-Denis », *Revue française des affaires sociales*, n° 2, 2008, p. 237-254.

⁷/ E. Imbernon, *Estimation du nombre de cas de certains cancers attribuables à des facteurs professionnels en France*, Institut de Veille Sanitaire, 2003.

⁸/ N. Guignon, N. Sandret, « L'exposition aux produits cancérogènes », *Premières Synthèses*, 2005, n° 28.1.



L'AMIANTE OU LA TOXICITÉ DE L'ÉCONOMIE RÉELLE

Tableau 4 : Pourcentage de travailleurs exposés à des substances cancérogènes (France, 2003)

Catégorie de travailleurs	Travailleurs exposés	Proportion sans prévention collective parmi les travailleurs exposés
Ensemble	13,5 %	42,3 %
Construction	34,9 %	51,8 %
Industrie	21,2 %	33,9 %
Agriculture	21,9 %	77,8 %
Services	8,7 %	40,9 %
Cadres	3,3 %	24,0 %
Professions intermédiaires	11,1 %	35,0 %
Ouvriers qualifiés	30,9 %	43,6 %
Ouvriers non qualifiés	22,5 %	47,1 %

Ces données montrent qu'au-delà de l'amiante, les autorités sanitaires des différents pays européens sont loin d'avoir tiré les leçons de cette catastrophe. La plupart des plans anticancer ne formulent aucun objectif pour réduire l'exposition des travailleurs à des substances cancérogènes. Ils ignorent largement les inégalités sociales de santé et réduisent souvent la prévention à la détection précoce et une intervention sur des comportements qualifiés d'individuels.

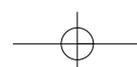
Un mouvement social exemplaire

L'amiante a fini par conquérir une visibilité inhabituelle en santé au travail, du moins dans un certain nombre de pays. Cette bataille n'a pas été facile. Le cancer s'inscrit dans la sphère la plus intime. Les victimes traversent généralement une expérience qui les isole du monde par la souffrance physique, l'angoisse, le sentiment d'être trahi par son propre corps quand les processus vitaux de reproduction des cellules deviennent pathologiques. L'idéologie dominante en ce qui concerne les cancers combine des versions laïques de la prédestination (le rôle déterminant des facteurs génétiques) et du péché (la culpabilité associée à des comportements dans le domaine de l'alimentation, du tabagisme, etc, qui sont qualifiés d'individuels)⁹.

Rares sont les exemples de mobilisation sociale construite autour des cancers pour remettre en cause les responsabilités de l'industrie ou du pouvoir politique. On peut citer parmi les exceptions les mobilisations féministes autour du cancer du sein et le mouvement des *hibakusha* qui regroupe les survivants des bombardements nucléaires d'Hiroshima et de Nagasaki. En France, le mouvement des victimes de l'amiante est apparu il y a quarantaine d'années à partir de mobilisations ouvrières (notamment la grève

⁹ Le rapport de 2007 de l'Académie de médecine et des sciences sur les causes du cancer en France reflète entièrement cette idéologie aujourd'hui dominante dans les milieux médicaux.

avec occupation d'usine des ouvrières d'Amisol à Clermont-Ferrand qui a duré 31 semaines en 1974) et dans certaines universités (Jussieu).



ÉCOLOGIE

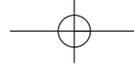
A la même époque, des luttes éclatent dans d'autres pays, en Italie, en Grande-Bretagne, et même dans l'Espagne franquiste. Ce mouvement se distingue par une durée exceptionnelle, difficile à maintenir quand on sait que de nombreux militants sont morts en chemin. La durée de survie après le diagnostic d'un mésothéliome est rarement supérieure à deux ans. Quand je passe en revue les personnes que j'ai connues au cours de ces quinze dernières années dans les organisations de base luttant contre l'amiante, les morts sont plus nombreux que les vivants. Ce mouvement est parvenu à remettre en cause les pratiques syndicales qui privilégiaient le maintien de l'emploi au détriment de la santé¹⁰. Il a joué un rôle important dans les mesures d'interdiction de l'amiante. Il a été le creuset d'une alliance entre syndicalistes, scientifiques et mouvements de défense de l'environnement.

Les succès les plus importants au cours de ces dernières années ont été liés à une stratégie de recours systématique aux poursuites judiciaires. L'ouverture à Turin en 2009 d'un procès contre deux dirigeants du groupe Eternit constitue une étape importante à cet égard. Pour la première fois, un procès pénal en santé au travail va au-delà des responsables d'un établissement industriel et vise la direction stratégique du groupe Eternit pour la conséquence de ses activités dans un pays déterminé. L'énorme enquête du juge Raffaella Guariniello a permis de réunir autour de 2 900 cas : plus de 2 000 morts et plus de 800 malades. Rien que dans la petite ville piémontaise de Casale Monferrato, on dénombre près de 1 400 morts parmi les ouvriers d'Eternit auxquels s'ajoutent 252 morts dans la population et 16 ouvriers d'une entreprise sous-traitante.

L'enquête a permis le renvoi devant le tribunal de Stephan Schmidheiny et du baron belge Cartier de Marchienne. Stephan Schmidheiny fait partie d'une famille qui compte en Suisse dans les milieux de l'économie et de la politique. Sa famille a été pendant près d'un siècle l'actionnaire le plus important d'Eternit. Elle a su se créer des réseaux d'alliance les plus variés. Pendant la Seconde Guerre mondiale, les autorités hitlériennes ont mis à sa disposition des travailleurs esclaves pour son établissement Eternit de Berlin. Collectionneur d'art, philanthrope, animateur de multiples réseaux en faveur d'un nouveau capitalisme vert, Stephan Schmidheiny a joué un rôle important dans les activités d'une organisation patronale : le Conseil des entreprises pour le développement durable. L'éditeur Greenleaf l'a même placé dans une liste hétéroclite des « sauveurs de la planète » où il côtoie Bouddha, Arnold Schwarzenegger et José Bové.

En dépit de ce palmarès, il n'en a pas moins exercé pendant une longue période la direction du groupe Eternit. Il a mis en place une politique de déni du risque et de double standard à l'échelle mondiale, retardant l'élimination de l'amiante dans les pays les moins développés. Comme l'explique Sergio Bonetto, un des avocats des victimes : « Pour leur malchance, les industriels suisses sont des gens méticuleux : tout était noté,

¹⁰/ On peut établir un parallèle avec la situation japonaise remarquablement analysée par Paul Jobin dans *Maladies industrielles et renouveau syndical au Japon*, Paris, EHESS, 2007.



L'AMIANTE OU LA TOXICITÉ DE L'ÉCONOMIE RÉELLE

centralisé. Par exemple, nous avons les preuves qu'en Suisse, tous les échantillons d'amiante étaient contrôlés et que les productions étaient paramétrées en fonction des normes d'empoussièrement, variables selon les pays¹¹. »

Le baron de Cartier de Marchienne est, quant à lui, une figure connue de l'establishment économique belge. Il a assumé des fonctions dirigeantes dans la branche belge d'Eternit (rebaptisée ultérieurement Etex).

Les pièces de l'enquête judiciaire représentent plus de 220 000 pages de dossier. Cette enquête longue de cinq ans a bien failli ne jamais déboucher sur un procès. En 2006, une mesure d'amnistie décidée par M. Mastella, ministre de la Justice du gouvernement Prodi, aurait permis aux dirigeants d'Eternit d'éviter toute condamnation. Le groupe Eternit qui avait proposé d'indemniser les victimes interrompit brutalement ces négociations dans l'espoir d'un enlèvement du procès. La manœuvre suscita une telle émotion qu'elle finit par être annulée par une autre disposition.

Le procès de Turin ne sera pas facile. Il est peu probable qu'un jugement soit rendu avant la fin de l'année 2010. Les anciens dirigeants d'Eternit ont mobilisé 23 avocats de haut rang. Entre les incidents de procédure et les expertises mercenaires, l'issue du procès reste incertaine. Quelle que soit la décision judiciaire, ce procès aura constitué une occasion sans précédent de mobilisation des victimes et de dénonciation de ce qu'il faut bien appeler un crime de masse en temps de paix. A ce titre il devrait aider à accroître la visibilité des problèmes de santé au travail et à montrer combien il s'agit tout à la fois d'une question majeure de la vie quotidienne et des batailles politiques et sociales.

Quelques ressources sur Internet :

International Ban Asbestos Secretariat : <http://ibasecretariat.org/>

Dossier « amiante » de l'Institut syndical européen :

http://hesa.etui-rehs.org/fr/dossiers/dossier.asp?dos_pk=6

Blog sur le procès de Turin : <http://asbestosinthedock.ning.com/>

¹¹ Interview réalisée par Jacqueline Roz-Maurette, *Viva*, n° 232, avril 2008, p. 30-31.

